

Collecte des ordures ménagères résiduelles

Le Grand Villeneuvois a mis en service des bornes enterrées.

Qui peut les utiliser ?

Elles sont destinées aux habitants et aux commerçants du centre-ville.

Que pouvez-vous y déposer ?

Uniquement les sacs noirs d'une contenance de 50 litres maximum remplis d'ordures ménagères résiduelles (tout ce qui ne peut pas être recyclé ou valorisé).

Les sacs noirs ne sont plus collectés en porte-à-porte.

Comment ça marche ?

Comme dans un vide-ordures, déposez vos sacs à déchets bien fermés dans la trappe en inox à double tambour. **Veillez surtout à ne rien déposer à côté des bornes.**

Et pour les commerçants ?

Les cartons sont toujours collectés, une fois pliés et vidés, tous les lundis, mercredis et vendredis à partir de 18h.

Rappel

L'arrêté municipal du 28/08/2007 règlemente le service de collecte des déchets ménagers et prévoit une **amende de 100 euros en cas de non-respect des consignes de collecte.**

Attention : Les sacs noirs n'étant plus collectés en porte-à-porte, nous vous remercions de ne pas les déposer dans la rue.



Le verre et le papier

sont à déposer dans les bornes prévues à cet effet.



Le tri sélectif des emballages ne change pas !

Quand pouvez-vous sortir votre sac jaune ?

La collecte en porte-à-porte des emballages est effectuée le jeudi à partir de 4h. Les sacs doivent donc être sortis le mercredi soir, après 19h, sur le trottoir. Il n'y a pas de collecte les jours fériés.

Merci de ne pas jeter les sacs jaunes dans les bornes enterrées !





Environnement

des bornes

enterrées

pour une bastide propre

Villeneuve-sur-Lot



Bornes enterrées de tri : papier et verre



Bornes enterrées



Grand Villennois

Depuis de notre avenir



Agglo Villennois
Grand Villennois